

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTDOUMERC

Enquête publique sur la création d'un crématorium

Par arrêté du 24 novembre 2025, Monsieur le Maire de la commune de Montdoumerc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium à Montdoumerc.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 9 décembre 2025 à 9 h 00 2025 au vendredi 26 décembre 2025 à 17 h 00, pour une durée de 17 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est situé à la Mairie de Montdoumerc au 68 Avenue Léon Boussuge.

Elle concerne la demande d'autorisation préfectorale de création du crématorium à Montdoumerc, présentée par la SAS Etablissements VIRGO – 291 Chemin de Puycheny 24660 Sanilhac.

En date du 14 août 2025, la DREAL Occitanie a notifié la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement concernant le projet de création du crématorium.

Afin de conduire l'enquête, Monsieur Alessandro ATTELLY, Directeur d'établissement scolaire en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur support papier à la Mairie de Montdoumerc – 68 Avenue Léon Boussuge du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- Sur le site internet de la commune de Montdoumerc : www.montdoumerc.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences ;
- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposé à la Mairie de Montdoumerc – 68 Avenue Léon Boussuge ;
- Soit en les adressant par voie postale à la Mairie de Montdoumerc : Mairie de Montdoumerc – 68 Avenue Léon Boussuge 46230 Montdoumerc, à l'attention du Commissaire enquêteur « Projet de création d'un crématorium » ;
- Soit par courriel avec accusé réception sur la messagerie du commissaire enquêteur : commissaire.enquêteur.lot46@gmail.com

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à la Mairie de Montdoumerc – 68 Avenue Léon Boussuge, aux jours et horaires suivants :

- **Le mardi 9 décembre 2025 : de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Le jeudi 18 décembre 2025 : de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **Le vendredi 26 décembre 2025 : de 14 h 00 à 17 h 00.**

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture du Lot et à la Mairie de Montdoumerc. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune de Montdoumerc pendant la même durée.

Au terme de l'enquête, le projet, modifié le cas échéant pour tenir compte des éventuelles réserves et recommandations du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis émis et joints au dossier de l'enquête, sera présenté à l'approbation du Conseil Municipal qui, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement, se prononcera par une déclaration de projet sur son intérêt général.

Le préfet du Lot prendra ensuite en considération le dossier de demande d'autorisation de création d'un crématorium ainsi que l'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de son instruction avant de se prononcer, par arrêté motivé, sur la demande d'autorisation, conformément à l'article L.2223-40 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il pourra alors autoriser ou refuser la création du crématorium de Montdoumerc. Le silence gardé par le préfet pendant plus de six mois sur la demande d'autorisation de création vaudra décision de rejet.

Fait à Montdoumerc, le 24 novembre 2025

Le Maire,



Francis CAMMAS